



Pas en avant

Toute ressemblance avec des faits existants ou ayant existé...

Ce texte de Jean-Charles Terrassier, président de l'Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces (ANPEIP), a été recueilli et précédemment édité par Jean-Luc Blary dans TILL l'espiègle n°35 (1er trimestre 1986). Il est repris ci-dessous avec l'autorisation de l'auteur.

NICE, le 1^{er} avril

Depuis plusieurs années, l'Éducation Nationale poursuit son effort de normalisation des enfants et de leur développement intellectuel.

Dans un souci de justice, le «Comité d'Organisation du Nivellement» (C.O.N.) incite le Ministère de l'Éducation à appliquer dorénavant aux pieds des enfants un système de prise en charge analogue à celui pratiqué sur leurs cerveaux avec le succès que chacun sait.

Partant du principe que les pieds ne sauraient en rien être considérés comme inférieurs à la tête, le C.O.N. réclame donc pour eux l'égalité de traitement et, en conséquence, la détermination de normes fiables pouvant par la suite leur être imposées.

Dans cette perspective, un groupe de podologues experts va devoir se pencher sur ce problème et déterminer scientifiquement, pour chaque âge de l'enfance, quelle pointure devra être officiellement considérée comme normale, et recommandée comme idéal de développement. Dans chaque région sera instituée une Inspection Podologique qui veillera à la bonne application des règlements et statuera sur les cas particuliers.

En effet, aucun système n'est parfait et des mécontents s'efforceront sans doute, là encore, de mettre en danger l'institution comme ils l'avaient fait autrefois sous le fallacieux prétexte du respect de la personnalité de l'enfant. Ils essaieront de nous apitoyer sur le sort des élèves qui, ayant les pieds en avance pour leur âge, souffriront de l'étroitesse de leurs chaussures. De toute façon, ils ne seront pas plus à plaindre que ceux qui auront de trop petits pieds, perdront leurs chaussures et devront continuer à pieds nus.

Cependant il convient de rester humain.

Ainsi les familles pourront présenter des demandes de dérogation pour que soit octroyée à leur enfant une pointure en plus ou en moins. Une telle mesure restera, bien entendu, exceptionnelle de façon à ne pas porter préjudice à notre radieux principe d'égalité.

En toute dernière extrémité, les enfants dont les pieds ne s'accommoderaient décidément pas du moule standard pourraient bénéficier du tiers-temps podologique, ce qui leur permettra de se déchausser, en toute légalité, pendant une partie de la journée.

Assurément, mettre sur pied une telle réforme apparaît fort ambitieux mais, après la normalisation des cerveaux, celle des pieds permettra de parfaire la mise au pas des générations montantes. ▲

transmis par Jean-Luc Blary